

CALENDRIER PREVISIONNEL DU COMITE TECHNIQUE (CT) INTER COLLECTIVITES / COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) ANNEE 2022

Le Comité Technique (CT) intercollectivités est un organisme consulté sur les **questions relatives à l'organisation générale, le fonctionnement des services, sur les conditions de travail, sur toutes mesures générales relatives au personnel, en matière d'hygiène et de sécurité (en lieu et place d'un CHSCT)** des collectivités affiliées de moins de 50 agents quel que soit la durée de travail et le statut.

Au-delà de 50 agents, les collectivités territoriales et les établissements publics doivent mettre en place leur propre CT ainsi qu'un CHSCT.

DATES DES REUNIONS	Date Limite de réception des dossiers complets par le CDG * (date limite de saisine impérative)
Lundi 24 janvier 2022 matin	Vendredi 31 décembre 2021
Lundi 21 mars 2022 matin	Vendredi 25 février 2022
Lundi 16 mai 2022 matin	Vendredi 22 avril 2022
Lundi 20 juin 2022 matin	Vendredi 27 mai 2022
Lundi 19 septembre 2022 matin	Vendredi 26 août 2022
Lundi 21 novembre 2022 matin	Vendredi 21 octobre 2022

* **Date impérative** : aucun ajout n'est effectué. Le non-respect de la date limite induira l'inscription du dossier lors de la séance suivante.

Adresse d'envoi des saisines du Comité Technique : conseil.juridique@cdg28.fr

Adresse d'envoi des saisines du CHSCT : conseil.prevention@cdg28.fr



Vous trouverez sur notre site, en partie « extranet », dans la rubrique INSTANCES :

- Un tableau récapitulatif des cas de saisines obligatoires du CT/CHSCT
- Des informations et quelques formulaires de saisine du CT/CHSCT

La procédure de saisine du Comité Technique / Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CT/CHSCT) Pour avis préalable

